



Nous soussignés, **AIAC Courtage**, société de courtage d'assurances –dont le siège social est situé 14 rue de Clichy –75009 Paris, certifions que la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)** - 33 Av Pierre de Coubertin 75640 PARIS CEDEX 13, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de **MAIF** sous le numéro **4121633J**, ce tant pour son propre compte que pour celui des associations qui lui sont affiliées, et en particulier :

Le Club : **S/L C. D'ATHLETISME CONDE-TORIGNI**

enregistré auprès de la FFA sous le numéro d'affiliation : **050027**

Le contrat, conforme aux articles L.321-1 et suivants du Code du Sport, a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber aux assurés en raison des dommages causés aux tiers du fait de l'exercice de leurs activités, et notamment pour l'organisation de « Course hors Stade » (décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 et ses articles R 331-6 et suivants).

La garantie s'applique pendant toute la durée de la manifestation, de même que pendant le temps nécessaire aux opérations de montage et démontage des installations.

Cette garantie s'applique en faveur de l'Etat, du fait de son personnel ou de son matériel, dans le cas où sa responsabilité viendrait à être recherchée étant entendu que l'Assureur renonce à exercer le cas échéant, une quelconque action en remboursement contre l'Etat, même dans l'hypothèse où il serait habilité à le faire contre l'Assuré.

Cette attestation est délivrée pour la course suivante :

Nom de l'épreuve : **TRAIL DES ROCHES DE HAM**

Lieu : **BRECTOUVILLE**

Date de début : **24/10/2026**

Date de fin : **24/10/2026**

Montant des garanties et franchises :

GARANTIES	MONTANTS PAR SINISTRE	FRANCHISE
Tous dommages confondus :	20 000 000 € par sinistre	
Dont Responsabilité civile générale :		
Dommages corporels	20 000 000 € par sinistre (*)	Néant
Dont FIE :	3 000 000 € par sinistre (*)	
Dommages Matériels et Immatériels consécutifs	15 000 000 € par sinistre (*)	Néant
Dont dégradations immobilières dans les locaux occupés pour une durée maximum de 90 jours	15 000 € par sinistre	150€
Dont dommages aux biens confiés pour une durée maximum de 90 jours	50 000 € par sinistre	150 €
Dont compris vol vestiaires	50 000 € par sinistre	150 €
Dont vol par préposés	50 000 € par sinistre	150 €
Dont RC médicale	8 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par an	
Y compris la violation du secret médical	155 000 € par sinistre et 1 000 000€ par année d'assurance	Néant
Dont responsabilité civile locative (incendie, explosion, dégâts des eaux) dans les locaux occupés pour une durée maximum de 90 jours	15 000 000 € par sinistre	Néant

Dont Responsabilité Civile liée aux maladies transmissibles, tous dommages confondus	2 000 000 € par sinistre (*)	Néant
y compris les dommages immatériels non consécutifs	50 000 € (*)	
Dont atteintes accidentelles à l'environnement	5 000 000 € par année d'assurance (*)	Néant
Dont intoxication alimentaire	5 000 000 € par sinistre et par an (*)	Néant
Dont Défense	300 000 € par sinistre (*)	Néant
Dont Recours subrogatoire	Sans limitation de somme (*)	Néant
(*) Les garanties sont acquises dans la limite de 5 000 000 € par sinistre tous dommages confondus pour les activités réalisées aux USA/CANADA.		

La présente attestation ne saurait entraîner les Assureurs au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère suivant le tableau des garanties ci-dessus.

Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.

Cette attestation n'est valable qu'à la condition que le club organisateur soit affilié auprès de la FFA à la date de la manifestation et qu'il ait choisi la RC FFA.

Fait à Paris le : 03/09/2026

ALLIANCE INTERNATIONALE
D'ASSURANCES & DE COMMERCE
14 rue de Clichy 75311 PARIS CEDEX 09
SIREN 784 199 291
Courtier S - N° ORIAS 07 005 935

14 RUE DE CLICHY 75311 PARIS CEDEX 09 - TEL. + 33 (0)1 44 53 28 53 - FAX +33 (0)1 44 53 28 54 - www.aiac.fr
ALLIANCE INTERNATIONALE D'ASSURANCES ET DE COMMERCE - S.A. AU CAPITAL DE 306.000€ - SIREN 784 199 291 - RCS PARIS
N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 437 841 992 91 - APE 6622Z - N° IMMATRICULATION ORIAS 07 005 935 - SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES